



La maison de Louis Dufaure de Lajarte, rue Leyteire à Bordeaux

Xavier Roborel de Climens

La rue Leyteire, vieille artère bordelaise au nom médiéval, partait des Fossés de l'Hôtel de ville, et longeait en partie le couvent des Cordeliers. Comme la plupart des rues de Bordeaux, son aspect a été profondément modifié au XVIII^e siècle par l'édification de riches demeures de parlementaires ou de négociants¹. En outre, une vaste opération immobilière fut menée sur les abords du couvent des Cordeliers pour régler les difficultés financières que les Religieux avaient accumulées après avoir réalisé de très importants travaux dans leur couvent. Pour rembourser leurs dettes, les R.P. Cordeliers mirent en vente les terrains bordant les bâtiments conventuels et des procédures judiciaires furent engagées à partir de 1745 à l'initiative de l'Intendant Tourny. Ces opérations permirent de libérer des espaces où furent tracées de nouvelles rues et édifiées de nouvelles maisons. La rue Saint-François et la place Saint-François (aujourd'hui Camille-Pelletan) furent les premières réalisées. Les opérations se poursuivirent le long de la rue Leyteire et vers la place des Capucins par la création de la rue des Petites Carmélites (actuellement rue Bergeret)². La maison étudiée aujourd'hui, située au numéro 42 de la rue Leyteire, fait partie de cette deuxième série d'immeubles

Vente du terrain et construction de la maison

Un premier ensemble de cinq parcelles avait été prévu le long de la rue Leyteire à partir du carrefour de la rue Saint-François. Au-delà, la rue était toujours bordée par le mur de clôture du couvent sur lequel venaient s'appuyer deux bâtiments, le *Petit dortoir* et le *Grand dortoir*. Sur cette portion de rue, l'architecte Portier créa de nouveaux terrains à bâtir qui furent lotis à partir de l'année 1754³ (fig. 1 et 2).

Le 13 février 1755, Sixte de Joguet, « écuyer ancien conseiller secrétaire du Roi maison et couronne de France audancier et chancellerie près le parlement », demeurant fossés des Salinières, prend possession d'un emplacement situé sur le terrain des R.P. Cordeliers, marqué de la lettre A sur le plan de Portier. Ce terrain, de *70 toises superficielles* soit environ 250 m², lui avait été adjugé le 12 août 1754, moyennant le prix

1. Roborel de Climens Xavier, « L'hôtel de Paty de Rayet » *Revue Archéologique de Bordeaux*, Tome CI, 2010, p. 151 et « Deux maisons de négociants rue Leyteire à Bordeaux », *RAB*, Tome CII, 2011 p. 173.
2. Lavaud Sandrine, (dir.) *Atlas Historique de Bordeaux*, Notice générale p. 151, Sites et monuments p. 176, Ausonius édition, Bordeaux, 2009.
3. A.D.Gir. C 1237, fol. 24 et 25.

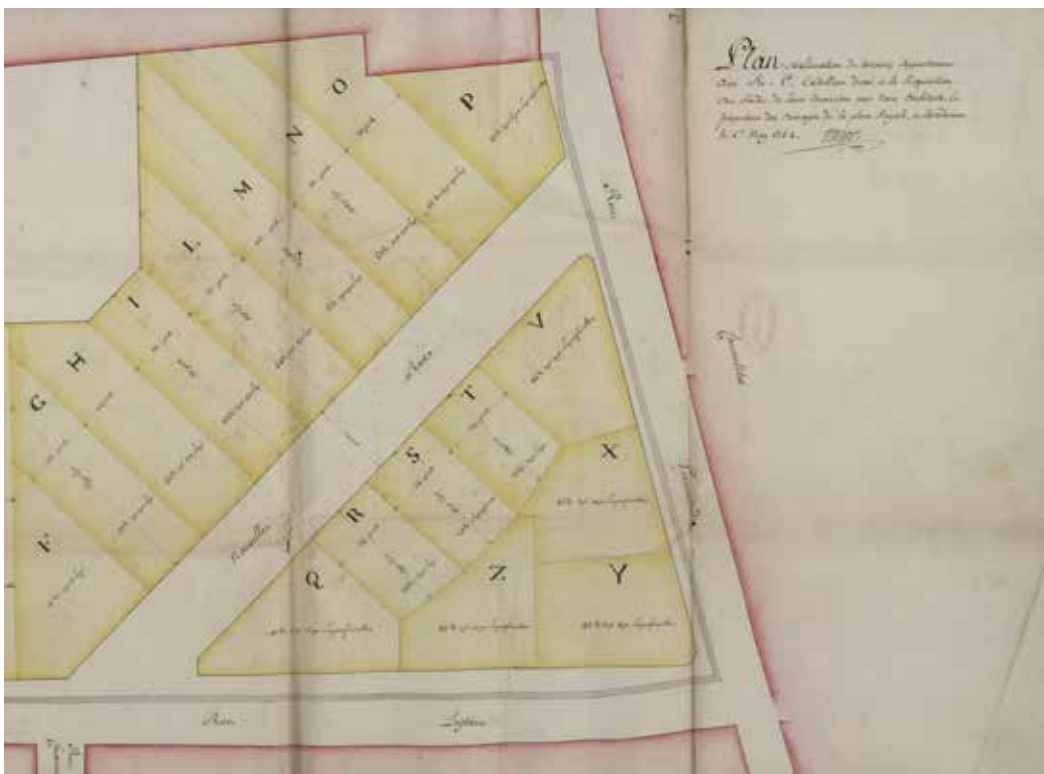
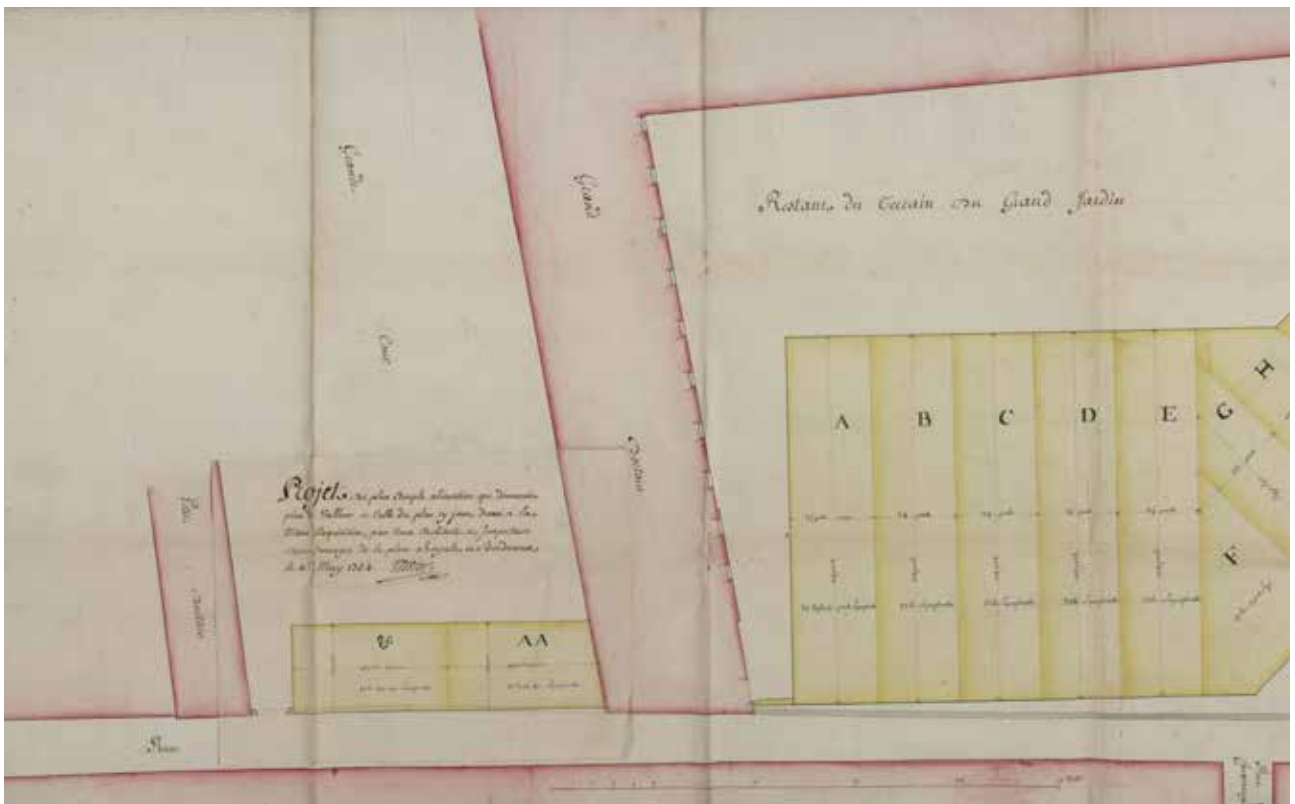


Fig. 1. - Projet de lotissement de parcelles bordant la rue Leyteire. Plan dressé par l'architecte André Portier le 6 mai 1754 (A.D.Gir. 1237). Créd. photo., A.D.Gir.

fig. 2. - Projet d'une nouvelle rue et de lotissement de parcelles bordant la rue Permentade et la rue Leyteire. Plan dressé par l'architecte André Portier le 6 mai 1754 (A.D.Gir. 1237). Créd. photo., A.D.Gir.



Fig. 3. - Situation de la maison Dufaure de Lajarte au début du XIXe siècle.
Cadastré 1822 (A.M.Bx).
Créd. photo., A.M.Bx,
photographe Bernard Rakotomanga.

de 4 935 livres. L'acquéreur s'engage en outre à *se conformer dans la bâtisse des murs de la façon qu'il luy est prescrite par ladite adjudication*⁴.

Neuf ans plus tard, le 21 janvier 1764, Guillaume Ignace de Joguet, fils de feu Sixte de Joguet, vend, pour la somme de 5 116 livres, à Jean Alary⁵ *bourgeois et maître architecte de cette ville*, cet emplacement sur lequel aucune maison n'a encore été construite. Le terrain est bordé, du côté du midi, par la maison du sieur Laporte, au nord, par un terrain vide de 11 pieds de large appartenant aux Religieux et touchant au dortoir, au levant, par le jardin du couvent et au couchant par la rue Leyteire⁶.

Le 3 septembre 1765, Jean Alary revend à Elies Genty, négociant, demeurant rue Saint-François, ce même terrain *sur lequel emplacement le sieur Genty a commencé à faire construire et édifier une maison à laquelle on travaille actuellement*⁷. Le montant de cette transaction n'est que de 3 000 livres alors que dix-huit mois plus tôt le vendeur, Jean Alary avait acheté cet emplacement 5 116 livres (acte du 21 janvier 1764). Cette différence de prix s'explique par les modifications apportées par Alary tant au niveau de la surface que de la forme de cette parcelle. En effet, il l'a agrandie le long de la rue, en acquérant des Religieux le terrain vide de onze pieds de large (acte du 21 janvier 1764) qui matérialisait la limite nord. Preuve en est donnée dans l'acte de 1765 où la limite nord est devenue *le dortoir des religieux cordeliers aussy mur mitoyen entre deux*. A l'est, la parcelle donne toujours *par le derrière au jardin des mêmes Religieux* mais sa surface en a été réduite ce qui explique le prix de 3 000 livres. En effet, compte tenu de la valeur de la toise *superficielle* (73,09 livres), ce prix correspond à un lot de 41 toises *superficielles* (environ 155 m²) alors que le lot d'origine mesurait 70 toises *superficielles* (250 m²). On peut imaginer qu'à un emplacement long et plutôt étroit (34 m x 7,50 m environ), l'architecte ait préféré bâtir, sur un espace plus petit mais plus ramassé (12 x 13 m. environ), un immeuble doté d'une façade sur rue plus ample et plus majestueuse (fig. 3)⁸.

Le 1er avril 1769, Elies Genty, demeurant rue Leyteire, vend cette maison nouvellement construite au sieur Louis Dufaure de Lajarte, écuyer, qui réside à cette époque rue des Menuts. La maison, qui est louée, est vendue *avec les contre feus boisures, vollières et généralement tout ce qui en dépend* au prix de 28 000 livres dont 10 000 livres sont versées immédiatement en écus de 6 livres. Le solde devra être payé en deux acomptes de 9 000 livres, *en espèce d'or ou d'argent et non autrement* l'un dans trois ans, l'autre dans six ans⁹.

Description de la maison

L'immeuble, construit en pierres de taille, s'élève sur quatre niveaux séparés par des bandeaux moulurés. La façade, divisée en cinq travées, est décorée à ses extrémités de pilastres à refends. Des moulures plates encadrent les fenêtres dont l'arc segmentaire est marqué par un simple claveau à triglyphes. Un balcon, supporté par des consoles, occupe toute la longueur de la façade. Le garde-corps, en fer forgé, est composé de cinq panneaux séparés par des pilastres. Le dessin de l'ensemble, balcon et appuis de fenêtres du deuxième étage, légèrement rocaille, fluide et aéré, reste conforme au style en vogue dans les années 1760-1775. La porte d'entrée, placée au centre de l'immeuble, s'ouvre dans un mur strié de refends. Elle comporte deux vantaux surmontés d'une imposte en fer forgé où se lisent encore, dans un cartouche, les initiales du propriétaire. Une double moulure sommée d'un mascarons au décor rocaille encadre l'ensemble. Le style général de cette maison donne une impression de sobriété, dans le même esprit que les autres demeures du lotissement, malgré l'absence de mansarde au quatrième niveau (fig. 4 à 6).

Louis Dufaure de Lajarte, propriétaire du 1er avril 1769 au 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Louis Dufaure de Lajarte, fils de Guillaume et de Thérèse Seurin, naît à Bordeaux où il est baptisé le 30 août 1735 en la cathédrale Saint-André. Il appartient à une famille fortement implantée dans le monde judiciaire bordelais. Son père est conseiller du Roi en l'élection de Guyenne et plusieurs membres de sa famille siègent dans les cours bordelaises : Jean-Baptiste Dufaure de Lajarte conseiller au parlement en 1751, Antoine Dufaure de Lajarte, son frère, contrôleur de la chancellerie de la Cour des aides en 1773 ou encore Elie Louis avocat général au parlement en 1774. Louis Dufaure, fidèle à cette tradition familiale, acquiert en 1781 de Madeleine

4. A.D.Gir. 3 E 20640 Laville.

5. Jean Alary (?1702- ?1767) architecte actif à Bordeaux, prête serment en tant que maître architecte en 1732.

6. A.D.Gir. 3 E 17577 Perrens.

7. A.D.Gir. 3 E 21683 Rauzan.

8. A.M.Bx 50 G 1/4.

9. A.D.Gir. 3 E 15019 Baron.



Fig. 5. - Balcon, vue générale.



Fig. 4. - Façade, vue générale.

Fig. 6. - Porte d'entrée



Hostein, veuve de Jean Langouran, un office de *secrétaire du Roy maison et couronne de France en la chancellerie près le parlement de Pau* pour la somme de 77 500 livres ¹⁰.

Le 6 septembre 1762, Louis Dufaure signe son contrat de mariage avec Anne Agathe Cazaux (1735-1793). Il réside alors *fossés des Récollets paroisse Notre-Dame de Puy-Paulin*. La future qui demeure dans un appartement du couvent des religieuses Grandes Carmélites, est la fille de Jean Cazaux *écuyer garde du sceaux près la Cour des Aydes* et de feu Anne Agathe Blanchard. A cette date, le père de la mariée se trouve à Saint-Domingue où il possède des biens importants. Comme il ne peut se rendre en France en raison du blocus de l'île par les Anglais (guerre de Sept ans), il donne son consentement par courrier. La future se constitue en dot, avec l'autorisation de son père, une somme de 100 000 livres. Le contrat prévoit en outre un gain de survie de 4 000 livres au bénéfice du conjoint survivant et Louis Dufaure assigne, en cas de décès, une somme supplémentaire de 4 000 livres au bénéfice d'Anne Agathe Cazaux, sa future femme ¹¹.

Cinq enfants naissent de ce mariage :

Jean décédé en 1763,

Antoine Jacques (1764- ?), qui épousera, après la Révolution, Célestine d'Arche,

Marie-Madeleine (1767- ?) se mariera le 11 mars 1789 avec Etienne Gautier de Latouche,

Antoine Jacques Marie Joseph (1768-1846),

Françoise décédée en 1770.

Comme tout Bordelais, Louis Dufaure de Lajarte investit dans la terre et fait l'acquisition, notamment, de deux propriétés agricoles importantes. La première, à Cenon, appelée *a la heyronneyre* dans le quartier de Queyries, est achetée le 4 juillet 1774, pour la somme de 72 000 livres ¹². La deuxième, acquise 70 000 livres le 24 décembre 1777 de Jean-Pierre Motmans de Lisle, se trouve à Saint-Morillon près de La Brède. Il s'agit d'*un grand bien et bourdieu appelé Bel-Air de Bellevue* comprenant une grande maison de maître, avec dépendances, vignes, terres labourables, vergers, et bois ¹³. C'est dans ce bourdieu, qu'à partir de 1791, Louis Dufaure de Lajarte entreprend d'importants travaux dont la reconstruction de la maison de maître. Ces ouvrages seront terminés en juillet 1793, peu de temps avant son arrestation ¹⁴.

L'aménagement et la décoration de la maison

La maison de la rue Leyteire que Louis Dufaure vient d'acquérir en 1769, devient sa résidence bordelaise familiale, qu'il va s'employer à meubler et décorer selon son rang et ses goûts. Quelques factures d'achat de meubles et de travaux réalisés par des artisans nous donnent une idée de son intérieur.

On note par exemple les versements suivants :

- le 20 janvier 1770 aux frères Fonfrède, marchands miroitiers à Bordeaux, pour *une table a quadrille bois de serisié, 22 livres*. Puis le 13 décembre 1770, pour *un pied de table à consolle doré avec sa table de marbre fin, deux trumeaux de cheminée avec leurs tableaux et les glaces 27 sur 20 garnis de moulures dorées, puis avoir refait le trumeau de sa chambres à coucher, une paire de bras de cheminée bleu et blanc, un miroir en deux glaces de 46 sur 22 avec sa bordure dorée large, 368 livres*,
- le 10 mai 1770, 820 livres pour *dix sept fauteuils d'aubusson*.
- le 11 septembre 1773, au sieur Vernet, 250 livres pour *une cheminée de marbre de Cerancollein*,
- le 18 avril 1774, à Brun, tapissier, 157 livres pour *une glace et son pied doré y compris la table de marbre d'accord*,
- le 12 octobre 1774, au tapissier Gentil, 224 livres pour *un lit en baldaquin et des rideaux de fenêtres et des pièces de papiers pins*,
- le 16 février 1789, à Thomas, menuisier, 96 livres pour avoir confectionné une armoire en bois de nerva, pour l'appartement du second étage, composé de six portes ¹⁵.

Mais c'est essentiellement grâce aux documents de l'époque révolutionnaire que nous avons un aperçu de la qualité du mobilier conservé et de l'agencement de la maison.

Nous savons donc qu'au rez-de-chaussée deux grandes pièces donnent sur la rue et qu'à l'arrière se trouvent une cuisine, *une dépêche* et une cour avec un puits. Aux étages,

10. A.D.Gir. 3 E12688 Inventaires des cessions d'offices.

11. A.D.Gir. 3 E 15012 Chardavoine.

12. A.D.Gir. 3 E 15024 Baron.

13. A.D.Gir. 3 E 15027 Baron.

14. Maffre Philippe. « La construction de la nouvelle demeure du bourdieu de Bel-Air à Saint-Morillon (1791-1793) » *BSAB*, tome LXXII 1979-1981, p. 129.

15. A.D.Gir. 2 E 1012 et 2 E 1013.

16. A.D.Gir. 1Q 1538.



Fig. 7, 8, 9. - Cage d'escalier,
éléments de ferronnerie.



Fig. 10. - Fontaine dans la cour intérieure.

les pièces sont réparties de manière identique : deux pièces sur la rue et deux pièces sur la cour avec un petit cabinet. Le tout est surmonté de greniers. Enfin, trois caves et deux caveaux occupent le sous-sol¹⁶. La cage d'escalier, d'un volume relativement réduit et d'un style plutôt archaïque par rapport à la date de construction de l'immeuble, est semblable à celles des maisons construites dans les années 1730. On remarque quelques éléments en fer forgé d'un modèle identique à celui du balcon de la façade (fig. 7, 8, 9). Dans la petite cour subsiste un puits (fig. 10).

L'inventaire des meubles est réalisé le 30 ventôse an II (20 mars 1794) et le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)¹⁷. Le rédacteur de ce document est malheureusement imprécis dans la désignation des pièces car il emploie indistinctement les termes de « salle » ou « chambre » sans donner plus de précision.

La description du mobilier commence par une *salle basse*, et une *dépêche à la suite* situées au rez-de-chaussée (sans doute le *salon à manger* d'après le contenu de l'inventaire et le voisinage de la *dépêche* et de la cuisine). La salle basse est chauffée par un poêle en faïence et par une cheminée décorée d'un trumeau avec sa glace et deux bras de cheminée. Des rideaux à fleurs garnissent les fenêtres. Cette pièce est meublée d'une console à dessus de marbre, d'une table à trictrac, d'une table à huit couverts, d'un paravent, d'un clavecin et de nombreux sièges : huit fauteuils et dix-sept chaises. De nombreux objets décorent la pièce comme, par exemple, deux tableaux représentant des paysages, un groupe en plâtre, une figure chinoise en porcelaine, un *socle en fayence ayant neuf tuyaux* (un fleurier) ou encore *une pendule dans sa caisse*. Les placards recèlent de la vaisselle dont des théières en porcelaine, des solitaires, des verres à punch en cristal, des beurriers, des coquetiers, deux chandeliers avec girandoles et bobèches en *argent haché*¹⁸. Du linge : nappes, serviettes, tabliers de cuisine y est également rangé ainsi que deux caisses de vin rouge *en bouteilles de frontignan*.

La pièce suivante est appelée *dépêche à la suite*. Elle est meublée d'une grande table avec des allonges, d'un garde-manger contenant des plateaux en tôle et des compotiers, d'une armoire basse à deux portières renfermant de la vaisselle en faïence et en grès. Vient ensuite la cuisine avec une grande table, un petit cabaret en acajou, une maye et des vaisseliers comprenant une grande variété d'ustensiles en fer blanc ou en cuivre : poêles, poêlons, lèches frites, casseroles, un *hôpital*¹⁹ et des objets comme chandeliers, fers à repasser, sablier etc. La cheminée, enfin, est équipée d'un tournebroche, de chenets, d'une pelle et de pinces. Dans la cour, une volière est notée à côté du puits et de sa corde.

Au premier étage, nous trouvons quatre pièces : deux chambres, une salle et un cabinet à la suite. Dans la première pièce dénommée *chambre* mais dépourvue de literie (une antichambre ?), nous pouvons noter la présence de quelques meubles dont un cabaret en acajou, trois tables à jeu, trois fauteuils et onze chaises en cerisier. La cheminée, garnie de chenets, n'est décorée que par *deux mauvais bras de cheminée*. Une tenture en toile peinte est accrochée au mur. Un placard contient en guise de vaisselle : aiguïère, théière, tasses et quelques pièces d'argenterie : sept couverts, une grande cuillère et six petites cuillères à café.

17. A.D.Gir. 1Q 914.

18. Une forme de placage.

19. Sorte de bouilloire en cuivre.

Nous passons ensuite dans une «salle» qui peut être le salon de compagnie. Trois fenêtres, garnies des rideaux en taffetas vert foncé, éclairent la pièce. Un trumeau, encadré de deux bras de cheminée en cuivre doré, surmonte la cheminée dont les chenets sont également en cuivre doré. Parmi les meubles, il convient de noter la présence d'un écran de cheminée, deux consoles en bois doré avec dessus de marbre jaspé, un petit chiffonnier marqueté à trois tiroirs, quatre fauteuils et quatre chaises. La pièce, en outre, est décorée d'une tenture de tapisserie en laine, de deux glaces avec leur cadre en bois doré et d'une pendule à l'antique.

Nous entrons ensuite dans une chambre, vraisemblablement celle du propriétaire. Elle est meublée de deux lits jumeaux dont la courtépointe est en satin vert piqué. Deux paires de rideaux de coton vert complètent l'ensemble, évalué à 1 000 livres, soit le lot le plus cher de tous les meubles et objet inventoriés dans cette maison, comme toujours. Les sièges de la convivialité ne font pas défaut : six fauteuils à raquette garnis en damas vert piqué, plus une commode en noyer à quatre tiroirs, un petit chiffonnier en noyer, un petit cabaret et une table de nuit. Parmi les objets décoratifs, une glace, une cage à oiseau avec un plomb doré²⁰, un christ dans un cadre doré et une tenture de tapisserie en laine. Enfin, un trumeau et des bras de cheminée à fleurs d'émail garnissent la cheminée équipée, comme toutes celles de la maison, de chenets à gril, d'une pelle et d'une barre de fer.

Dans le cabinet à la suite, une mauvaise table marquetée voisine avec une grande armoire en acajou contenant des robes et du linge de madame Dufaure. Cette dernière, à l'époque de cet inventaire, avait déjà quitté la France pour Saint-Domingue où elle y était décédée depuis près d'un an.

Au deuxième étage, la description se poursuit avec la chambre des domestiques. La pièce est chauffée par une cheminée avec un feu complet. Elle renferme deux lits, une petite encoignure de sapin, une table de nuit, deux miroirs de toilette, quelques sièges et deux armoires contenant leurs vêtements.

Un « panorama à six feuilles en toile peinte » est installé sur le palier où se trouve également un petit « commode » ou siège d'aisance.

La première chambre de cet étage présente un lit complet avec une courtépointe d'indienne à paysage, une bergère en noyer sculpté couverte d'un tissu en satin broché jaune et sept fauteuils. Une cheminée se trouve également dans la pièce avec sa garniture en cuivre et un trumeau encadré de deux bras de cheminée à fleur d'émail. On peut encore y voir une glace « à l'ancienne » à cadre doré, un petit cabaret en acajou, un secrétaire en noyer, une pendule dans « une boëtte en verre » et du linge de maison : draps, nappes, serviettes.

La chambre à la suite, est éclairée par des fenêtres dont les rideaux sont en coton blanc et rouge. Comme dans les autres pièces, un trumeau encadré de deux bras de lumière à fleurs d'émail surmonte la cheminée. La pièce offre un lit complet avec une courtépointe d'indienne à grands ramages et rideaux en cotonnade flammée. De nombreux meubles complètent l'ensemble : une ottomane et six fauteuils, deux banquettes couverte de tapisserie, une table de nuit, une grande table de sapin à tiroirs, deux petits cabarets en acajou, un à quatre pieds, l'autre à un pied, une commode marquetée à dessus de marbre blanc, un chiffonnier marqueté à deux tiroirs, deux portes et dessus de marbre blanc, un vieux bureau à l'antique à plusieurs tiroirs et portières. De multiples objets décorent la pièce dont un flambeau avec son réverbère en tôle, une petite caisse cadre doré sous verre contenant un petit enfant de cire²¹, une tenture de tapisserie en laine, une pendule sous verre, des gravures et des plans, et quatre tableaux de famille. Un grand secrétaire en acajou à deux portières basses et deux tiroirs renferme de nombreux papiers d'affaire dont certains concernent l'habitation de l'amérique. Le linge de maison et les habits du propriétaire, en abondance, sont rangés dans des placards.

Pour terminer, nous accédons à la dernière pièce ou autre chambre à la suite, avec un lit dont le baldaquin est démonté, un cabaret, quelques sièges, une table couverte d'une tapisserie, une tenture de tapisserie en laine. Parmi les objets cités nous relevons la présence d'ustensiles de toilette comme un bidet couvert en maroquin avec sa cuvette en fayence, une boîte de toilette en fer blanc, une boîte contenant quatre rasoirs. Les vêtements du propriétaire apparaissent encore en grand nombre dans les placards. Environ deux cents livres sont rangés sur des étagères. Parmi les titres nous trouvons une Histoire universelle en quatre-vingt-seize volumes, la Philosophie de la Religion, une Bible, les Confessions d'Augustin, un Essai sur le beau, une Grande mère anglaise (sic), les œuvres de D'Aguesseau, une Histoire de la Bible, une Histoire d'Henri IV, un Dictionnaire de l'Académie et de nombreux autres volumes dépareillés.

Le troisième étage comporte un atelier et trois chambres. Le mobilier de ces dernières se compose de lits dont les garnitures sont qualifiées de mauvaises ou vieilles et de vieux meubles (armoires, coffres, sièges) en sapin, ou en bois peint. On trouve encore dans des armoires du linge de maison et des vêtements, et puis comme dans tout grenier des objets aussi divers et hétéroclites qu'un vieux tableau de famille cadre doré, des livres, deux paires de bottes à la cavalière et même une bride et son

20. Un poids pour lester la cage ?

21. Une statuette religieuse ?

mors. Enfin, dans la pièce dite *atelier*, on remarque la présence d'un *tour avec son établi en bois de noyer avec un grand étai*, et des outils de toute sorte, dont certains sont emmanchés à virole de cuivre. On peut y voir : des limes, des ciseaux, des compas en acier et en cuivre, des marteaux et des haches, des serpes, un vilebrequin, des scies, un pot à colle, une herminette, des rabots et un établi de menuisier. Enfin, au dernier étage, les greniers conservent beaucoup de vieux meubles et de vieux objets et autres *fatras*. Et puis, pour terminer, la cave abrite des barriques de vin rouge et de vin blanc et du bois de chauffage.

La lecture de ce document nous permet de constater que la maison de Louis Dufaure de Lajarte était une demeure confortable et agréable à vivre. Les meubles sont en nombre important et de qualité : le bois doré, la marqueterie ou l'acajou sont souvent cités. Les termes *vieux, usés, à l'antique* n'apparaissent que très rarement. Nombreux également sont les petits meubles comme les tables à jeux ou les tables à cabaret symboles de l'art de vivre de l'époque. L'abondance de la vaisselle et du linge de maison comme l'est également la garde-robe de Louis Dufaure décrite dans quatre pages de l'inventaire sur vingt-trois, attestent de la richesse du propriétaire.

Enfin, il faut noter l'existence d'un atelier de menuiserie au troisième étage qui semble *a priori* incongrue dans une demeure conçue pour l'habitation et non pour l'usage d'atelier ou de boutique. En revanche, on peut supposer que Louis Dufaure, comme beaucoup d'hommes de son temps et de son milieu, a été influencé par les écrits de Jean-Jacques Rousseau dont *l'Emile*. En effet, dans cet ouvrage, Jean-Jacques Rousseau insiste sur l'importance d'apprendre un métier pour vaincre les préjugés et pour *acquérir le goût de la réflexion et de la méditation*. Il écrit notamment « ... le métier que j'aimerais le mieux qui fût du goût de mon élève est celui de menuisier. Il est propre, il est utile, il peut s'exercer dans la maison ». La présence de cet atelier est la preuve que Louis Dufaure voulait mettre en application les théories de Rousseau pour lui-même ou pour ses enfants.

Louis Dufaure de Lajarte face à la Révolution

Les dernières années de l'Ancien régime furent très agitées à Bordeaux en raison, notamment, de l'opposition des parlementaires bordelais au pouvoir royal. Le parlement fut, par exemple, exilé à Libourne au mois d'août 1787 pour s'être opposé à l'édit créant les assemblées provinciales. Il est très vraisemblable que Louis Dufaure de Lajarte suivit de près tous ces conflits et manifesta sa solidarité à l'égard des magistrats bordelais quand, Necker, qui, après avoir été rappelé par le Roi

le 25 août 1788, fit revenir les exilés au mois de septembre suivant. En effet, le retour de la compagnie bordelaise fut un véritable triomphe. Du 20 au 23 octobre, de nombreuses manifestations de joie eurent lieu à travers toute la ville et à cette occasion Louis Dufaure de Lajarte, participant à l'euphorie générale, fit illuminer sa maison²².

Une fois la Révolution engagée et les premiers moments d'enthousiasme passés, les mesures antinobiliaires apparaissent rapidement comme le décret du 23 juin 1790 abolissant la noblesse et les honneurs qui lui étaient attachés. La constitution civile du clergé, promulguée le 12 juillet 1790, attise les divergences et l'année 1791 voit dégénérer les rapports entre la noblesse et le reste de la population.

Dans ce climat de tension et de violence latente, Louis Dufaure s'efforce d'échapper à la suspicion et aux poursuites. A l'instar de nombreux nobles, qui quittent discrètement la Garde Nationale, il fournit des certificats médicaux pour être exemptés de service. Mais en juillet 1791, la disparition de ses deux fils, qui profitent d'un voyage dans les Pyrénées pour émigrer, le rend suspect aux yeux des autorités. Le climat antinobiliaire devient de plus en plus prégnant, notamment avec la promulgation de nombreuses lois édictées pour réprimer l'émigration. C'est ainsi que la loi du 8 avril 1792 prévoit la confiscation des biens des émigrés ou encore celle du 12 septembre 1792 met à la charge des parents d'émigrés l'habillement et la solde de deux soldats par enfant émigré. Louis Dufaure de Lajarte est particulièrement visé par cette mesure et il semble qu'il ait eu des difficultés pour s'acquitter des sommes réclamées. En effet, dans une lettre du 8 février 1793, le receveur du district de Cadillac lui rappelle qu'il doit verser la somme de 1 767 livres et 16 sols pour chacun de ses fils. Il lui écrit : *je suis forcé de vous dire si le 16 de ce mois au plus tard vous n'êtes pas libéré ... il ne dépendra plus de moi d'attendre, et je serai indispensablement obligé de vous faire contraindre au paiement ... Sauver moi je vous en conjure la douleur que j'éprouverais de faire quelque chose qui peut vous être désagréable*²³.

Il obtient le 17 juin un laissez-passer pour se rendre *sur son bien d'entre deux mers et sur celui de St Morillon*. Nous savons ainsi qu'il mesure 5 pieds 4 pouces, (environ 1,75 m), qu'il a les cheveux et les sourcils gris et les yeux châains. Le nez et le

22. A.D.Gir. 2 E 1012-4. Note de Descombe, couvreur du 18 septembre 1791 « *Du 14 octobre 1788, Plus avoir acheté douze lampions et une livre de suif pour illuminer sur le balcon le jour que M. Necker entra en France* ».

23. A.D.Gir. 1 Q 1089.

menton sont décrits comme gros, la bouche moyenne, le front grand, et le visage ovale. Enfin, le 26 août 1793, il fournit une attestation de non émigration²⁴.

Il est pourtant arrêté le 14 nivôse an II (3 janvier 1794) et transféré à la prison des *cy devant religieuses orphelines*²⁵. Au cours d'un bref interrogatoire, il prétend être uniquement cultivateur et non noble et reconnaît qu'il est sans nouvelle de ses deux fils depuis deux ans. Aux reproches de n'avoir pas exécuté son service dans la Garde nationale, il avance sa mauvaise santé et pour justifier son absence aux réunions de sa section, il rappelle qu'il lui était interdit de s'y présenter en raison de l'absence de ses fils soupçonnés d'émigration²⁶.

Pendant son incarcération, il ne reste pas inactif et adresse aux autorités lettres et pétitions. Au Comité de surveillance²⁷, il demande sa remise en liberté mettant en avant son âge, son veuvage récent et la disparition de ses deux fils. Pour justifier son absence de ressource et peut-être de liquidités pour payer impôts et taxes diverses, il précise que *la fortune de sa femme dont il avait l'espérance de jouir a été enveloppée dans les événements des colonies* et que ses domaines, grevés de charges importantes, lui rapportent à peine de quoi vivre et payer ses dettes. Enfin, il propose en échange de sa libération de *garder constamment sa maison sous la surveillance d'un garde à ses frais*. Dans une autre lettre au même Comité, il rappelle son rôle au sein de la Garde nationale et différentes actions qu'il y fit, prouvant *le plaisir qu'il eut à remplir tous ses devoirs de citoyens*. C'est ainsi qu'il incita un de ses fils à accepter le grade de major dans les troupes patriotiques de Saint-Morillon où *pendant plus de trois mois il a fait flotter sur sa maison le drapeau tricolore*. Il répondit toujours favorablement aux différentes collectes *pour le salut de la Patrie souvent même sans consulter ses facultés* et, bien qu'exclu de sa section parce que considéré comme noble, il assista à la proclamation de la constitution place du Champs de Mars. Il mentionne, enfin, qu'il héberge, dans sa maison de la rue Leyteire, un dragon de la Légion du Gers qu'il considère comme *son frère et son ami* et qu'il possède tous les certificats de son capitaine prouvant qu'il faisait son service dans la Garde nationale la veille de son arrestation²⁸.

Bien que prisonnier et donc suspect, il reçoit des témoignages en sa faveur. Par exemple, le maire et les officiers municipaux de Cenon affirment *qu'il est un bon républicain, bon sans culotte*²⁹. Le 22 pluviôse (15 février) le citoyen Barriz *fourrier major en chef des chasseurs montagnards à cheval de la Légion du Gers* déclare *que depuis le premier moment que j'ai été chés lui [rue Leyteire] je l'ay reconnu tant par ses discours que par sa manière dagir comme brave républicain et marchand dans les vrais principes de la Révolution* ».

Le 5 ventôse (23 février) alors qu'il ne connaît toujours pas les motifs de son incarcération, il écrit à la Commission militaire³⁰ pour présenter sa défense. Il met d'abord en avant son grand âge (59 ans) et ses infirmités, puis il nie avoir la qualité de noble et affirme que *si c'est en raison de cy devant je ne le suis pas*. Au sujet de ses fils accusés d'émigration, il tente de justifier leur absence en déclarant que ces derniers, après avoir été malades, *presque mourants*, lui demandèrent de les conduire aux eaux de Bagnères pour se rétablir. Depuis, il affirme qu'il ne sait ce qu'ils sont devenus. Pour s'exonérer de sa responsabilité dans cet éventuel départ hors de France, il déclare que s'ils ont abusé de sa confiance pour quitter le territoire pour se joindre à *cette horde de Brigands qui portent les armes contre la République française*, il se dit prêt à les livrer *au glaive des loix*. Il termine sa lettre en demandant sa remise en liberté et s'engage à faire de nouveaux efforts pour la patrie et ses concitoyens.

Malheureusement pour lui, ni les témoignages en sa faveur, ni ses requêtes n'eurent d'influence sur les autorités. Tous ses arguments sont systématiquement rejetés. En effet, le 19 ventôse (9 mars), le Comité révolutionnaire de surveillance de la commune de Bordeaux établit la liste des fautes et des comportements coupables pouvant justifier le passage du prévenu devant la Commission militaire. Il lui est fait grief de son attachement à l'Ancien Régime qui *lui a fait voir la Révolution comme l'ouvrage de la malveillance*. Il lui est reproché d'avoir eu une action en sens contraire de la Révolution en entretenant des relations notamment épistolaires avec les ennemis de cette dernière et surtout d'avoir deux fils émigrés. Ce rapport est validé par Ysabeau et le dossier est transmis à la Commission militaire.

La Commission militaire l'interroge les 19 et 21 ventôse et rend son jugement le 28 ventôse (18 mars 1794). Elle l'accuse d'avoir correspondu avec des ennemis de la république, d'avoir favorisé les prêtres insermentés et d'avoir encouragé ses deux

24. A.D.Gir. 5 L bis 14.

25. Le couvent des Orphelines de Saint-Joseph se trouvait rue Sainte-Eulalie, aujourd'hui rue Paul-louis-Lande.

26. A.D.Gir. 5 L bis 14.

27. Le Comité de surveillance, composé de douze membres, était chargé de faire arrêter tous les individus qui lui étaient désignés comme ennemi de la République.

28. A.D.Gir. 2 E 1012-1. Documents non datés.

29. A.D.Gir. 2 E 1012-1. Document non daté.

30. La Commission militaire, composée de sept membres officiait comme tribunal révolutionnaire de la ville.

fil à émigrer dont il a partagé les sentiments liberticides puisqu'il a été expulsé de sa section. Elle se dit convaincue qu'il n'a jamais donné la plus légère preuve d'attachement à la révolution et déclare qu'il doit être rangé dans la classe des aristocrates et des ennemis de la révolution. Alors qu'en cette période de la Révolution à Bordeaux, le nombre des condamnations à mort diminue fortement, Louis Dufaure de Lajarte ne bénéficie d'aucune indulgence³¹. La Commission militaire le condamne à la peine capitale et ordonne que la sentence soit immédiatement exécutée place Nationale³². Ce qui fut fait.

Le lendemain, 29 ventôse, des commissaires sont envoyés rue Leyteire pour apposer les scellés sur la maison. Le 30 ventôse, les commissaires reviennent dans le but de retrouver l'argenterie qui y aurait été dissimulée. Interrogée, La servante, Magdeleine Guérin, précise que cette argenterie avait été déposée dans la cave, il y a deux ans, puis retirée et rangée dans un coffre-fort aujourd'hui vide. Les fouilles qui sont aussitôt engagées dans la cave, ne permettent de découvrir qu'un emplacement *planchéié* qui aurait pu recevoir un coffre. Le lendemain, 1er germinal (21 mars), la fouille générale de la cave est autorisée.

Le 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794) l'ensemble du mobilier est inventorié pour une valeur de 18 996 livres. Le 24 vendémiaire (15 octobre 1794) la maison est vide ; il ne reste plus que le clavecin et la bibliothèque que le locataire demande d'enlever. Enfin, l'ensemble des meubles est vendu le 5 nivôse an III (25 décembre 1794) pour 24 931 livres³³.

Les propriétaires au XIXe siècle

Après trois ans de location, l'ancienne résidence de la famille Dufaure de Lajarte est mise en vente le 13 fructidor an VI (30 avril 1798) au prix 28 000 livres et adjugée 43 700 livres au citoyen Poudensan, négociant. Quelques années plus tard, le 30 juillet 1811, Guillaume Poudensan revend l'immeuble à la maison de commerce *Veuve Lachapelle-Bahans et compagnie*. La bâtisse est simplement décrite comme comportant *plusieurs pièces, rez-de-chaussée, cours, puits, trois étages et grenier dessus*³⁴. Le 5 mars 1844, l'édifice, vendu à la barre du tribunal à la demande de la famille Bahans, est adjugé à Jean Laurent pour 18 000 francs. Le 23 mai 1870, ses descendants, le sieur

Colin, négociant, et ses enfants, résidant 109 quai des Chartrons vendent la maison à Charles Mariés, docteur en médecine, demeurant 96 cours Napoléon (cours Victor Hugo). Rien ne semble avoir changé : l'édifice d'une superficie de 153,14 m², comporte cave voutée, caveau, rez-de-chaussée, cour, trois étages et grenier³⁵.

L'étude de cette maison de la rue Leyteire nous a permis d'évoquer le rôle de l'Intendant Tourny dans le développement et l'embellissement de la ville de Bordeaux par la création de nouvelles rues dans des quartiers à la voirie encore mal définie.

La maison, construite par un architecte connu et très actif dans le quartier saint-Michel, Jean Alary, ne présente pas de caractères architecturaux exceptionnels et se veut en harmonie avec son environnement. Elle constitue un bon exemple des immeubles édifiés dans les années 1760 et tire son originalité de son grand balcon en fer forgé qui est l'ornement, sur toute sa longueur, d'une façade quelque peu austère.

Le propos évoque bien ce XVIIIe siècle pendant lequel se développa un art de vivre qui servit de modèle à l'ensemble des pays européens mais dont les dernières années furent assombries par les événements souvent tragiques de la Révolution française.

La vie du propriétaire, Louis Dufaure de Lajarte, entre Bordeaux et les Antilles, entre noblesse et grande bourgeoisie, évoque par son nom, son rang, et sa fortune, cet art et cette douceur de vivre qui font encore rêver ; sa fin dramatique nous rappelle cette période douloureuse de notre Histoire.

31. Figeac Michel., *Destin de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, tome 1, FHSO, Bordeaux, 1996.

32. A.D.Gir., 5L bis 14. Aujourd'hui place Gambetta.

33. A.D.Gir. 1 Q 914.

34. A.D.Gir. 3 E 31428 Mailleres.

35. A.D.Gir. 3 E 40686 Casteja.